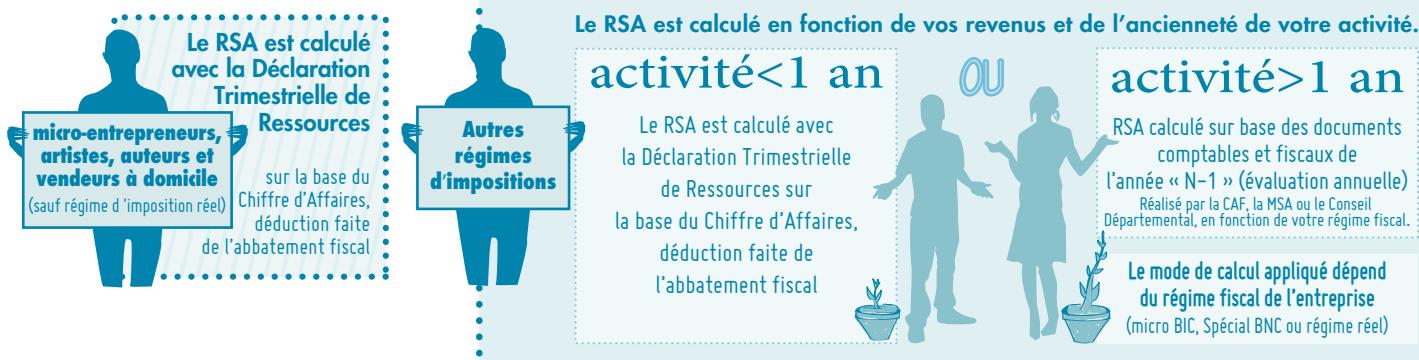


## Travailleur non salarié & R.S.A

Si vous êtes travailleur indépendant ou non salarié (artisan, commerçant, auteur, profession libérale, micro-entrepreneur, vendeur à domicile, artiste, gérant de société), et que vous ne disposez pas de ressources suffisantes, vous pouvez avoir droit au RSA en complément de vos revenus d'activité.

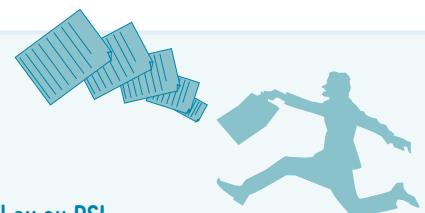
### COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT DU RSA ? EN FONCTION DE VOTRE RÉGIME D'IMPOSITION



### QUELS DOCUMENTS À FOURNIR ?



- Copie de votre immatriculation
- Eléments comptables ou fiscaux
- Justificatif d'inscription au régime général ou au RSI



### QUELS DEVOIRS EN RETOUR ?



- 1 Etre en mesure de justifier de la viabilité de son projet.  
(Une évaluation peut être effectuée à tout moment sur demande du Département)
- 2 Etre accompagné par un référent mandaté par le Conseil Départemental.
- 3 Envoyer sa Déclaration Trimestrielle de Revenus.



Pour + d'informations et démarches : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) & [www.isere.fr](http://www.isere.fr)